



Paris, vendredi 27 janvier 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/07207

Modifiant l'avis n° FR/2022/07195

Modifié par l'avis n° FR/2023/00567

Pris en application :

**Dragages (lieu-dit la bosse de Saint Mammés
(modification de date d'intervention))****SEINE - BIEF DE CHAMPAGNE****Une interdiction de stationner (garage à bateaux de la bosse
de Saint Mammés) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 05/01/2023 à 08:00 au 31/01/2023 à 18:00**

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Champagne/Seine)
entre les pk 81.300 (garage à bateaux) et pk 81.500 (confluence du loing) - Rive droite

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**- à partir du 05/01/2023 à 08:00 au 31/01/2023 à 18:00**

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Champagne/Seine)
entre les pk 81.300 et pk 81.500 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés des travaux de dragage sur la zone de stationnement de la bosse de Saint Mammés pendant la période indiquée ci-dessus .

Les travaux seront réalisés depuis un atelier fluvial, dont le pilote assurera une veille permanente sur la VHF (Canal 10), sans occasionner de gêne à la navigation.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau devront, être vigilant à l'approche et dans la zone de travaux, ne pas stationner sur le garage à bateaux et se conformer à la signalisation en place et aux prescriptions émises la pilote de l'atelier fluviale

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/02/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT